

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite
Date de publication: SHAB 27.01.2023
Publications supplémentaires: KABVS 27.01.2023
Date de fin de visibilité prévue: 27.01.2026
Numéro de publication: SB01-000002888

Entité de publication
Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Pascal MOIX

Débiteur(s):
Pascal MOIX
Date de naissance: 27.11.1956
Rue des Vignettes 13
1950 Sion

Objet(s) à vendre aux enchères:
Appartement de 4.5 pièces à La Lurette (St-Martin),

Sur la parcelle de base N° 2748, plan N° 29, nom local : "La Lurette", commune de Saint-Martin, surface totale : 138 m², mensuration fédérale, *autre surface verte : 15 m², *autre revêtement dur : 41 m², *habitation, No bât. 878 : 82 m²,

- la PPE N° 2748-1, quote-part : 50/100ème de la parcelle de base N° 2748, commune de Saint-Martin, objet du droit exclusif : Sous-sol : buanderie No 6 - réduits No 7 et No 8, rez-de-chaussée : appartement duplex No 5.

Estimation de l'office selon rapport d'expert : Fr. 270'000.00.

Vente aux enchères
Le 16.03.2023 à 14:00 heure, Salle au rez-de-chaussée du restaurant "Café de la Place" à 1981 Vex

Indications concernant le dépôt:
Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 1er mars 2023.

Remarques juridiques:
Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.
Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 16.02.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 17.02.2023

Point de contact:

Offices des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Route de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 1er mars 2023 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 38'000.- représentant un acompte de Fr. 30'000.- et une avance de frais de Fr. 8'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimité dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 38'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par le créancier gagiste en 1er et 2ème rang.